

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Etangs Littoraux Born et Buch

- - - - -

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau

- - - - -

Séance plénière n° 16 du 20 mai 2016

Délibération N° CLE16 – 20052016 – 04

Objet : Validation du projet de SAGE modifié suite à la phase d'enquête publique.

L'an deux mille seize et le vingt du mois de mai à neuf heures trente,

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, dûment convoquée, s'est réunie à Parentis-en-Born, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BILLAC, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Etaient présents ou représentés :

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

M. Jean-Claude BERGADIEU (Association des Maires de Gironde), M. Jean-Marc BILLAC (Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born), M. Alain DELOUZE (Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Parentis), M. Dominique DUCASSE (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), M. Xavier FORTINON (Conseil Départemental des Landes), M. Thierry MAISONNAVE (Association des Maires de Gironde), Mme Marie-Françoise NADAU (Association des Maires des Landes), Mme REZER-SANDILLON (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), M. Patrick SABIN (Association des Maires des Landes), M. Jean-Richard SAINT-JOURS (Association des Maires des Landes), M. Jean SLOSTOWSKI (Association des Maires des Landes).

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Victor ALCARAZ (Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde), M. Alain CAULLET (Fédération SEPANSO), M. François CHAMPETIER-DE-RIBES (Syndicat de l'hôtellerie de plein air des Landes), M. Philippe DASSIE (Association Régionale de Défense des Forêts Contre les Incendies), M. Jacques LAFARGUE (Société des Amis de Navarrosse), M. Thierry LAFON (Section Régionale Conchylicole d'Aquitaine), M. Marc LAMOTHE (Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine), M. Jean-Pierre LESCARRET (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest), M. Jean-Louis LOSSEROY (Comité Départemental de Voile des Landes), Mme Emilie POUCH (Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes), M. Vincent VILLENAVE (Chambre d'Agriculture des Landes), M. Michel VINCENT (Fédération Départementale de Pêche des Landes).

Pour le collège de l'Etat et de ses établissements publics

M. Jean-Jacques CHEVALIER (Agence de l'eau Adour-Garonne), Mme Elisabeth JEAN (Préfecture de Bassin), M. Jérôme GUILLEMOT (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine Limousin Poitou-Charentes), M. Olivier LAURIN (Préfecture des Landes), Mme Carine POUMEYRAU (Base aérienne n°120 de Cazaux).

Pouvoirs :***Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux***

M. Vincent CASTAGNEDE donne pouvoir à M. Jean-Marc BILLAC,
 M. Bernard COMET donne pouvoir à M. Jean-Richard SAINT-JOURS,
 M. Jean-Jacques CORSAN donne pouvoir à M. Xavier FORTINON,
 M. Marc DUCOM donne pouvoir à M. Patrick SABIN,
 M. Didier FERRY donne pouvoir à Mme Marie-Françoise NADAU,
 M. Vincent LESPERON donne pouvoir à M. Alain DELOUZE.

Pour le collège de l'Etat et de ses établissements publics

La Direction Départementale des Territoires de la Mer de Gironde donne pouvoir à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques donne pouvoir à la Préfecture des Landes.

	Présents	Représentés	VOTANTS
<i>1 - Collège des élus</i>	11	6	17
<i>2 - Collèges des usagers</i>	12	0	12
<i>3 - Collège de l'Etat</i>	5	2	7
TOTAL	28	8	36

Excusés :***Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux***

M. Vincent CASTAGNEDE (Syndicat mixte Géolandes), M. Bernard COMET (Association des Maires des Landes), M. Jean-Jacques CORSAN (Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes), M. Marc DUCOM (Association des Maires des Landes), M. Didier FERRY (Association des Maires des Landes), M. Vincent LESPERON (Syndicat d'Equipement des Communes des Landes), M. Stéphane SAUBUSSE (Conseil Départemental de Gironde).

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

DDTM de Gironde, ONEMA.

Assistaient également à cette séance :

Chloé ALEXANDRE (Syndicat mixte Géolandes - Animatrice du SAGE), Rebecca BIOSCA (Commune de La Teste-de-Buch), Françoise BRANGER (Association Bassin d'Arcachon Ecologie), Stéphane BOINEAU (Base aérienne n°120 de Cazaux), Amélie CASTRO (Centre Régional de la Propriété Forestière), Magali DASSE (Chambre d'agriculture des Landes), Alain DUDON (Maire de Biscarrosse – Président de la Communauté de communes des Grands Lacs), Benoît DUMEAU (Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon), Lucie Valentine DUPONT (Stagiaire Syndicat mixte Géolandes), Lionel FOURNIER (Conseil Départemental des Landes), Sylvie GARRIGOU (Conseil Départemental de Gironde), Monique GRESSET (Commune de Salles), Alain HALIBERT (Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born), Eric LAVIE (Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes), Ludovic LUCAS (Forum des Marais Atlantiques), Jean MARTIN (Fédération de Pêche de Gironde), Rachel NADAU (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), Ludovic PONTICO (Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine), Sébastien PIETS (Syndicat mixte du bassin versant des Lacs du Born).

Vu l'article 11 des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE ;

APRES AVOIR CONSTATE que le quorum des deux tiers est atteint ;

PROCEDE au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

Pour	31
Abstention	3
Contre	1
Blanc	1

La Commission Locale de l'Eau adopte le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement du SAGE Etangs littoraux Born et Buch modifiés, suite à l'enquête publique.

Les modifications validées portent sur :

- les dispositions tr 1.1, 3.1.1 et 3.1.2, concernant la prise de compétence GEMAPI entretien des cours d'eau sur la partie girondine du territoire par le SIBA,
- la cartographie des zones humides effectives et des zones humides prioritaires (Délibérations CLE 16 – 20052016 - 02 et CLE 16 – 20052016 - 03),
- la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, avec une mise à jour :
 - des bilans qualitatifs dans la Partie 2 III.1.b. du PAGD et dans les dispositions de l'Enjeu 1 y faisant référence,
 - des zonages du SDAGE 2016-2021 (possibilité de les mentionner sans toutefois faire apparaître les cartographies dans le PAGD),
 - des références aux dispositions du SDAGE 2016-2021 et de son Programme de Mesures (PDM) dans chacune des dispositions du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau décide par ailleurs de ne pas solliciter de modification du périmètre du SAGE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau



Jean-Marc BILLAC